



## Classement sous condition

-----  
Par Cobrax

Bonjour

En avril 2021 j'ai été convoqué devant le délégué du procureur pour un classement sous condition. Est ce que cela apparait sur mon casier judiciaire ?

Merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par flotbs

Bonjour,

Ce genre de procédure est une alternative aux poursuites et n'entraîne pas de condamnation sous réserve de la réalisation des conditions (stage, indemnisation, etc.).

Pas d'inscription au casier judiciaire dans ce cas.

Cdt